

25e édition BAFF - BRUSSELS ART FILM FESTIVAL

Du 10 au 15 novembre 2026



**Le Centre du Film sur l'Art & l'ISELP vous invitent à participer au BAFF – Brussels Art Film Festival – le festival du film documentaire sur la création artistique en Belgique.**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION – 25<sup>e</sup> BAFF – BRUSSELS ART FILM FESTIVAL

### Personne de contact

Prénom, Nom :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

### Cinéaste

Prénom, Nom :

Date de naissance :

Adresse mail\* :

Numéro de téléphone :

### Film

Titre :

Année de production\* :

Durée \* :

Maison de production et pays de production :

Langue et sous-titres :

Support de projections : DCP – H.264 – Autres : précisez

Résumé (de 150 à 400 signes) :

Précisez en quoi votre film est un documentaire sur l'art ? Quel lien avec la Belgique ?

Je soussigné.e

Déclare avoir pris connaissance du règlement du BAFF - Brussels Art Film Festival et être en accord avec toutes ses clauses.

Signature

BAFF

19 F Avenue des Arts - B-1000 Bruxelles

tel : +32 495 60 20 49

\* mention obligatoire

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## Article 1 – Prix – 5.000 €

Dans le cadre du Brussels Art Film Festival, quatre prix seront décernés, récompensant chacun un documentaire :

- Le Prix du Film sur l'Art offert par la Loterie Nationale d'une valeur de 2.000 € remis à un long-métrage (+ de 60').
- Le Prix SCAM d'une valeur de 1.500 € consacré à un court ou moyen-métrage (- de 60').
- Le Prix du Public offert par la Ville de Bruxelles d'une valeur de 1.000 € remis à l'un des films des deux catégories.
- Le Prix du Young Jury d'une valeur de 500 € offert par le Centre du Film sur l'Art et l'ISELP est remis à l'un des films de la compétition toutes sections confondues.

## Article 2 - Conditions

Le concours est ouvert à tout.e participant.e belge ou étranger.ère.

Seront acceptés les documentaires sur l'art **ayant un lien avec la Belgique (artiste/sujet belge et/ou cinéaste belge et/ou production belge).**

Les œuvres soumises au concours devront avoir été finalisées après le 1er janvier 2025.

Aucune limite n'est fixée concernant la durée du film. Toutes les disciplines artistiques sont acceptées, toutes les formes cinématographiques pourvu qu'elles soient **documentaires**.

## Article 3 - Participation

Chaque participant.e soumettra un ou plusieurs films grâce à un lien de visionnement, à l'adresse **team@baffestival.be**

Le dépôt sera accompagné de :

- un lien du film
- une sélection de trois images tirées du film (fichiers numériques en haute définition - 300 dpi minimum\*), qui pourront être utilisées librement lors de la communication du festival et ce, jusqu'à l'édition suivante.
- le formulaire de participation complété (cf p.4).

En l'absence d'une de ces pièces, le film ne sera pas inscrit.

Par l'envoi de son film, le/la cinéaste souscrit entièrement au règlement du concours.

**La date de clôture des inscriptions est le 1er juillet 2026 - 00:00.**

## Article 4 - Sélection

Une sélection sera opérée par un comité constitué pour moitié de spécialistes en art et pour l'autre en cinéma. Les résultats seront annoncés par mail à tous.les les participant.e.s, fin août, au plus tard, début septembre 2026.

À l'issue de cette sélection, les films retenus devront être sous-titrés de manière à être compréhensibles dans minimum deux des trois langues suivantes : français, néerlandais, anglais.

## Article 5 - Programmation

Les films sélectionnés seront projetés durant le BAFF – Brussels Art Film Festival du 10 au 15 novembre 2026 ou lors de délocalisation en Flandre et en Wallonie sans contreparties financières. Ils pourront également être programmés lors de séances scolaires gratuites durant l'année académique qui suit.

Ils seront soumis à un jury dont la composition sera communiquée au moment de l'annonce de la présélection.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un ou les trois prix.

La décision du jury est prise à la majorité simple, et est souveraine.

À l'issue de la dernière projection et après délibération, le jury annoncera le palmarès.

## Article 6 – Lauréat.e.s

Le montant du prix sera remis au plus tard début 2027 aux cinéastes.

Avec l'autorisation du/de la cinéaste et/ou de la maison de production, les films ayant obtenu des prix entreront au catalogue du Centre du Film sur l'Art qui en assurera ainsi une meilleure visibilité.

## Article 7 - Droits

Les personnes inscrites renoncent à leurs droits durant la durée du festival et dans son cadre. Des extraits et visuels pourront être utilisés à des fins promotionnelles concernant le festival et les activités de L'ISELP et du Centre du Film sur l'Art de l'année en question.

En cas de questions et/ou de remarques, veuillez vous adresser à : [team@baffestival.be](mailto:team@baffestival.be)

**Date limite des inscriptions : 1 juillet 2026**